

## UNE SOLUTION SANTÉ MUTUALISÉE, POUR QUOI FAIRE ?

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines. Ainsi, en partenariat avec Actiom, association d'assurés, le Conseil départemental a décidé de proposer des contrats de complémentaires santé à prix négociés, accessibles à tous les Sarthois, et regroupés sous l'appellation Sarthe complémentaire santé.

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Sarthe est de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

## NOTRE PARTENAIRE ACTIOM

L'association Actiom « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents dans le domaine de la complémentaire santé, en étroite collaboration avec ses partenaires assureurs et mutualistes. Elle porte les opérations « Ma Commune, Ma Santé » et « Mon Département, Ma Santé ».



POUR TOUTE DEMANDE  
DE RENSEIGNEMENT OU DEVIS

02 43 54 79 79

PRIX D'UN APPEL LOCAL

Du lundi au vendredi  
de 9h à 18h

[www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr)



AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES SOINS ACCESSIBLES  
À TOUS LES SARTHOIS



Bénéficiez de solutions adaptées  
à vos besoins et à votre budget  
grâce à Sarthe Complémentaire santé :

- tarifs négociés
- offres variées

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour profiter de « Sarthe Complémentaire Santé », il faut être un particulier et habiter le département (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département.

## QUELLES COUVERTURES ?

### DES OFFRES VARIÉES AVEC DES TARIFS MUTUALISÉS

- Le choix entre 9 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun
- Des solutions pour les actifs, ouvertes jusqu'à 60 ans
- Des solutions pour les seniors, ouvertes à partir de 60 ans
- Des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille...)
- Gratuité dès le troisième enfant

### DES AVANTAGES\*

- Pas de sélection médicale
- L'assistance santé 24h/24
- Téléconsultations
- Réseaux de soins
- Tiers-payant généralisé
- Une association qui négocie pour vous auprès des assureurs mutualistes
- Garanties annexes complémentaires et exclusives Services + (Previfil, Harmonie, Mutac)

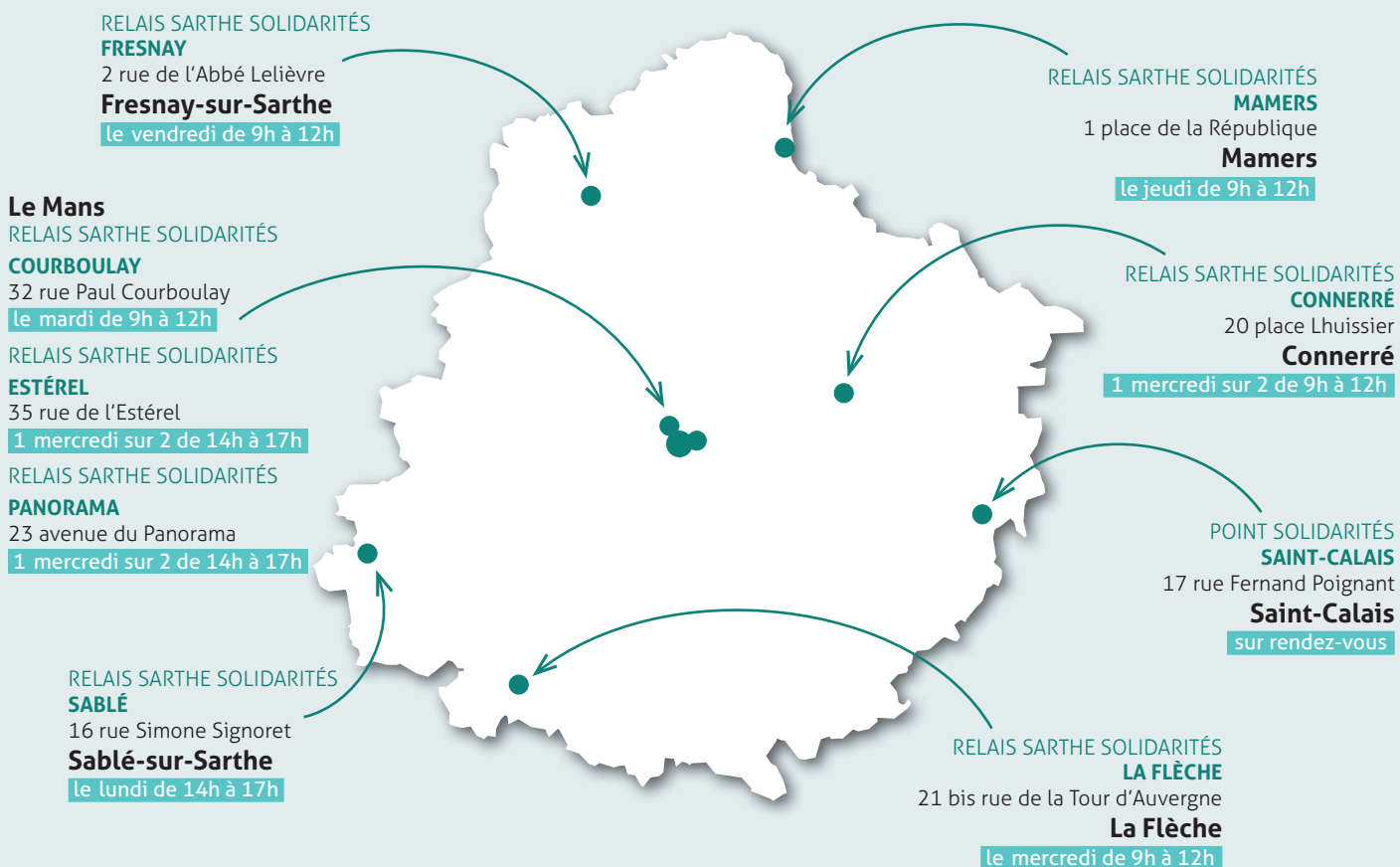
\* selon la formule choisie

## VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS OU RÉALISER UNE DEMANDE DE DEVIS ?

**Vous pouvez joindre un conseiller par téléphone au 02 43 54 79 79** (prix d'un appel local). Il répondra à toutes vos questions et pourra réaliser un rendez-vous à distance pour une demande de devis. Du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

**Vous avez la possibilité de rencontrer l'un des conseillers de proximité dans un Relais Sarthe Solidarités proche de chez vous.** Pour cela, vous devez prendre votre rendez-vous par téléphone au 02 43 54 79 79 (prix d'un appel local).

## CARTE DES LIEUX DE RENDEZ-VOUS\*



\* La carte pourra évoluer en fonction des besoins et des territoires.